

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2726**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition des lots n° 3 et 7 de la copropriété située 21, rue Louis Ducroize et appartenant à la SCI Valy

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

**Bureau du 14 novembre 2011****Décision n° B-2011-2726**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition des lots n° 3 et 7 de la copropriété située 21, rue Louis Ducroize et appartenant à la SCI Valy**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire de plusieurs lots de la copropriété, située 21, rue Louis Ducroize à Villeurbanne, qui est également encadrée par 2 propriétés communautaires.

L'ensemble est localisé dans le périmètre d'étude de la zone industrielle Grandclément instauré par délibération du Conseil de communauté n° 2004-2085 du 20 septembre 2004.

La SCI VALY possède dans cet immeuble un appartement de 72,40 mètres carrés formant le lot n° 7 et une cave, portant le numéro 3 au plan des caves, formant le lot n° 3 ainsi que les 320/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales.

Aux termes du compromis, la SCI VALY accepte de céder les biens lui appartenant au prix de 165 000 €, occupés, conforme à l'avis de France domaine.

Cette acquisition permettrait d'entrer en possession de la totalité des lots de cette copropriété ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 10 mars 2011 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 165 000 €, des lots n° 3 et 7 de la copropriété située 21, rue Louis Ducroize et appartenant à la SCI VALY, dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière pour la zone industrielle Grandclément à Villeurbanne.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1756, le 7 février 2011 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 165 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.**